

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 52
Membres absents : 26
Procurations : 11

Séance du 25 juin 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 25 du
mois de juin à 18 h 00, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 19/06/2025
Date de transmission : 01/07/2025
Date de mise en ligne : 02/07/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thuriann, M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. BERNASCONI Gilbert, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Hélène, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. SAVARY Nicolas (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme SFEIR Lola (pouvoir à Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne), M. SIBOLD Clément (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), Mme SOROT VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. STRICH Vincent, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

29^{ème} QUESTION

Adoption de la charte Air-Santé Haute-Alsace (DELIBERATION n° 2025-114)

La qualité de l'air représente un enjeu majeur de santé publique. Sur la période 2016-2019, Santé Publique France estime que chaque année près de 40 000 décès prématurés seraient attribuables à une exposition aux particules fines (PM_{2,5}). D'autres études portent à 97 000 le nombre de morts prématurées en France. Au-delà des décès, la pollution de l'air est responsable d'autres répercussions sur la santé ; les moins sévères concernent une proportion significative de personnes. Les populations les plus sensibles à la qualité de l'air sont les enfants, les personnes âgées et les individus souffrant de pathologies chroniques.

Sur le Haut-Rhin, 44 % de la population est soumise à une concentration moyenne annuelle en dioxyde d'azote supérieure au seuil préconisé par l'OMS. Ce taux monte à 73 % pour les PM₁₀ (particules inférieures à 10 micromètres) et 100 % pour les PM_{2,5} (particules inférieures à 2,5 micromètres). Ces derniers polluants sont en l'occurrence les plus nocifs. La principale source d'émission de particules fines dans le Haut-Rhin est le secteur résidentiel et en particulier le chauffage au bois, notamment en foyers ouverts. Agir plus globalement et de manière plus transversale, en dépassant le domaine des transports, devient dès lors une nécessité.

Face à ces constats et dans l'optique d'agir de manière globale et cohérente, Saint-Louis Agglomération s'engage au travers de la Charte Air-Santé Haute-Alsace, document qui recense et met en lumière les différents engagements de la collectivité en faveur de la qualité de l'air. Ces mesures sont prises par les intercommunalités, les chambres consulaires et les représentants des partenaires économiques de la Haute-Alsace. Les actions s'articulent autour de trois axes : la promotion des véhicules les moins émissifs, l'accompagnement au changement des pratiques de mobilité et un plan d'actions pour se chauffer au bois en polluant moins. La mise en œuvre de cette charte contribuera à poursuivre et intensifier les actions en faveur de la qualité de l'air, ainsi qu'à assurer la diffusion des bonnes pratiques.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- de valider la démarche et les engagements de Saint-Louis Agglomération présentés dans la charte ci-jointe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la Charte Air-Santé Haute-Alsace ainsi que toutes les pièces contractuelles nécessaires.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 27 juin 2025

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

